



Quelques éléments constitutifs du cadre financier d'une stratégie nationale d'accessibilité

Mémoire présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études dans le cadre de la consultation intitulée : « Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie »

Février 2010

Analyse et rédaction : Hervé Dignard, chargé de projet aux politiques en éducation des adultes (ICÉA), en collaboration avec Daniel Baril, chargé de projet aux politiques en éducation des adultes (ICÉA), Dominique Ollivier, directrice générale (ICÉA) et Céline Saint-Pierre, présidente du comité PEA (ICÉA)

Révision linguistique : Diane Dupuis, directrice générale adjointe (ICÉA) et Lise Arguin, adjointe administrative (ICÉA)

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
5225, rue Berri, bureau 300, Montréal (Québec) H2J 2S4
Téléphone : 514 948-2044 Télécopieur : 514 948-2046
Courriel : icea@icea.qc.ca

www.icea.qc.ca

ISBN : 978-2-89108-003-3

Présentation de l'ICÉA

Organisme démocratique de la société civile, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) rassemble les forces vives de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis plus de six décennies dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

L'ICÉA poursuit quatre grands objectifs :

- améliorer l'accessibilité à la formation continue pour tous les adultes;
- favoriser le développement d'un modèle démocratique de formation continue qui tienne compte de la diversité des besoins des personnes et des collectivités;
- mobiliser et sensibiliser toute personne adulte, organisme, entreprise et institution publique ou privée pouvant participer à l'enracinement d'une culture de la formation continue et faire valoir les conditions essentielles à l'exercice du droit d'apprendre aux plans local, régional, national et international;
- promouvoir des valeurs éducatives humanitaires et démocratiques favorisant la cohésion sociale dont l'éducation à la citoyenneté (vie démocratique, environnement, santé), l'éducation interculturelle et l'accès à l'éducation pour les personnes à risque d'exclusion (personnes faiblement scolarisées, du 3^e âge, avec handicap physique, intellectuel ou émotif, associées à des groupes minoritaires).

Cette mission se concrétise dans quatre types d'activités:

- la recherche et l'analyse stratégique pour alimenter la réflexion et l'action;
- l'intervention publique pour élargir la sensibilisation et influencer les décisions;
- la concertation des partenaires pour renforcer les alliances; et
- l'innovation, la réalisation et la production d'outils pour soutenir l'action, favoriser l'accessibilité ainsi que la participation des adultes à des activités de formation.

L'ICÉA agit donc POUR et AVEC les adultes, cherchant constamment de nouvelles manières d'accroître leurs possibilités d'avoir accès à l'éducation et de participer à des activités de formation.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. INTRODUCTION | 5 |
| 1.1 Accès-formation pour les adultes : une campagne en faveur de l'accessibilité | 5 |
| 1.2 Le mémoire de l'ICÉA | 6 |
| 2. MISE EN CONTEXTE | 8 |
| 2.1 Une conjoncture de croissance qui accentue les inégalités | 8 |
| 2.2 Une analyse des données relatives à la participation des adultes | 8 |
| 2.3 Certains adultes ont plus de chances de participer que d'autres | 11 |
| 2.4 Quelques avantages économiques liés à l'éducation | 12 |
| 2.5 Quelques désavantages économiques liés au manque d'éducation | 14 |
| 2.6 Les obstacles qui limitent l'accessibilité financière aux études et à la formation | 16 |
| 2.7 Le degré de cohésion des actions de l'État | 20 |
| 2.8 Faits saillants de la mise en contexte | 23 |
| 3. RECOMMANDATIONS DE L'ICÉA AU SUJET DES ADULTES | 25 |
| ↳ Recommandation n° 1 | 25 |
| ↳ Recommandation n° 2 | 27 |
| 4. RECOMMANDATIONS DE L'ICÉA AU SUJET DES ACTEURS DE L'OFFRE | 28 |
| 4.1 Au sujet des secteurs communautaires et populaires | 28 |
| ↳ Recommandation n° 3 | 28 |
| 4.2 Au sujet du milieu formel de l'éducation | 29 |
| ↳ Recommandation n° 4 | 29 |
| ↳ Recommandation n° 5 | 30 |
| 4.3 Au sujet de l'État, de ses ministères et de ses agences | 31 |
| ↳ Recommandation n° 6 | 31 |
| 5. ORIGINALITÉ DES RECOMMANDATIONS DU MÉMOIRE | 33 |
| 6. SYNTHÈSE ET CONCLUSION | 34 |
| BIBLIOGRAPHIE | 36 |

1. Introduction

1.1 Accès-formation pour les adultes : une campagne en faveur de l'accessibilité

Au cours des dernières années, l'ICÉA s'est largement intéressé à la question de l'accessibilité pour tous à l'éducation des adultes et à la formation continue.

En 2005, lors du *Rassemblement sur les perspectives de l'éducation et de la formation continue des adultes*¹, l'ICÉA a notamment invité plus de 300 intervenants des milieux de l'éducation et de la formation des adultes à discuter de leurs préoccupations en matière d'accessibilité. Lors de ce colloque, les participants ont fait valoir l'importance de lever les multiples obstacles qui freinent la participation des adultes à des activités de formation².

Dans la déclaration finale de l'événement, ces participants souhaitent que le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie nationale d'accessibilité. Pour étayer ce souhait et jeter les bases d'une éventuelle stratégie, l'ICÉA a lancé la campagne *Accès-formation pour les adultes*³. Les nombreuses phases de cette initiative en faveur de l'accessibilité pour tous les adultes à l'éducation nous ont permis d'accroître notre connaissance des obstacles à la participation et d'engager des intervenants de différentes régions du Québec⁴ dans un projet d'échange de connaissances.

Lors d'une tournée effectuée en 2008, nous avons rencontré de nombreux intervenants du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue. Interrogés sur les obstacles qui limitent à la fois leur action et la participation des adultes qu'ils cherchent à joindre, ces intervenants nous ont fait connaître les principaux obstacles auxquels ils étaient confrontés. Parmi ces obstacles, certains se rapportaient à des questions liées au financement des institutions et à l'accessibilité financière des adultes.

ENCADRÉ 1 : AU SUJET DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ACCESSIBILITÉ

Nous croyons qu'il est essentiel de mettre en œuvre une stratégie nationale d'accessibilité qui permettrait aux acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue d'agir collectivement pour lever les obstacles qui freinent la participation des adultes à des activités de formation.

Cette stratégie comprendrait notamment :

- le droit effectif pour toutes et tous à l'alphabetisation et à la formation de base;
- le renforcement de la Loi sur le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- des mesures de soutien aux adultes avant, pendant et après la formation;
- un système intégré de reconnaissance des acquis et des compétences;
- une valorisation de tous les types de formation.

Une stratégie nationale d'accessibilité orienterait le gouvernement, les institutions d'enseignement, les groupes et les organismes communautaires et populaires, les syndicats et les partenaires du marché du travail vers un même objectif : répondre aux aspirations et aux besoins éducatifs des adultes apprenants.

1. Le *Rassemblement sur les perspectives de l'éducation et de la formation continue des adultes* s'est tenu à Québec, les 25 et 26 octobre 2005.

2. L'impact des obstacles comme explication des problèmes de participation est une piste de réflexion de plus en plus explorée (Bélanger, Voyer 2004) (Lavoie et al. 2004).

3. Pour en savoir davantage sur la campagne *Accès-formation pour les adultes*, veuillez consulter la section du site Web de l'ICÉA qui lui est consacrée : <http://www.icea.qc.ca/nos-projets/Acces-formation.html>.

4. Le résultat des travaux théoriques est disponible sur le site Web de l'ICÉA à l'adresse suivante : <http://icea.qc.ca/nos-projets/Access-formation/comprendre-la-participation.html>.

1.2 Le mémoire de l'ICÉA

Le présent mémoire se veut donc une réflexion sur les éléments essentiels à inclure dans le cadre financier d'une éventuelle stratégie nationale d'accessibilité dont l'objectif serait d'accroître la participation tout en garantissant le meilleur accès qui soit à tous les adultes, surtout à ceux qui en ont le plus besoin dans un contexte où notre monde se transforme : le marché de l'emploi est en pleine mutation, les méthodes de travail se font plus réflexives et font davantage appel au développement des compétences, le cadre civique évolue et des compétences diverses sont requises des personnes pour assumer leurs multiples rôles de citoyens, de parents, de consommateurs, etc.

Tout au long de ce mémoire, nous mettrons à profit les informations recueillies dans le cadre de la tournée *Accès-formation pour les adultes*. À ce titre, les encadrés 2 et 3 présentent la synthèse des commentaires reçus de la part des différents acteurs et intervenants régionaux rencontrés entre mai et octobre 2008⁵.

ENCADRÉ 2 : COMMENTAIRES SUR LE FINANCEMENT, TOURNÉE ACCÈS-FORMATION

Les acteurs régionaux de Montréal, de Québec et de Drummondville se disaient préoccupés par la question du financement de l'éducation des adultes, dont l'incidence sur l'accessibilité, entendue largement ou sous l'angle financier, peut être importante.

À ce titre, des acteurs de Québec et de Drummondville réclamaient une révision de la structure de financement des institutions publiques. Ils souhaitent notamment que l'enveloppe budgétaire de la formation continue dévolue au collégial soit ouverte comme c'est le cas d'autres institutions publiques d'enseignement.

Des acteurs de Montréal souhaitaient, pour leur part, la mise en place de conditions permettant de générer des investissements à long terme de la part de l'État et des entreprises.

Finalement, des acteurs de Drummondville voulaient obtenir le financement nécessaire pour aider et accompagner les adultes aux prises avec des problèmes d'apprentissage.

ENCADRÉ 3 : COMMENTAIRES SUR L'AIDE FINANCIÈRE, TOURNÉE ACCÈS-FORMATION

Les acteurs régionaux de Québec, du sud-ouest de la Montérégie et de Drummondville étaient préoccupés par la question de l'aide financière accordée aux adultes apprenants.

Pour ces acteurs, il était nécessaire d'offrir aux adultes apprenants un soutien financier qui soit adapté à leur réalité. Ils souhaitent notamment obtenir une reconnaissance officielle du statut d'étudiant à temps partiel ainsi que la pleine admissibilité, pour les adultes, à l'aide financière aux études.

Ce mémoire s'appuiera également sur un argumentaire développé par l'ICÉA dans un mémoire adressé au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de sa consultation sur l'état et les besoins de l'éducation⁶.

Nos recherches menées à ce jour ne s'étant pas concentrées sur l'aspect strictement financier de l'accessibilité aux études, l'ICÉA a choisi d'aborder autrement les questions soulevées dans le document de consultation produit par le *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*. Cependant, il apparaîtra rapidement aux membres du Comité que les recommandations de ce mémoire touchent aux principaux thèmes abordés dans le document de consultation.

5. ICÉA. *Les points de convergences relevés lors de la tournée Accès-formation 2008*, rapport synthèse préliminaire, mai 2009 (non publié), 44 p.

6. ICÉA, *Pour une stratégie nationale d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes*, mémoire présenté lors de la consultation du Conseil supérieur de l'éducation réalisée dans le cadre de l'élaboration du rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, Montréal, novembre 2009 (non publié).

En effet, ce mémoire traite de la qualité de la formation offerte, de son accès, de son adéquation avec les besoins des adultes et des règles de financement qui limitent la capacité d'action de tous les acteurs du milieu de l'éducation des adultes, qu'ils soient des secteurs formels ou informels. Il aborde la question des obstacles auxquels sont confrontés les adultes apprenants et les intervenants de l'offre. Finalement, ce mémoire traite de la question de l'accessibilité à l'apprentissage et à la formation tout au long de la vie, tout particulièrement dans sa dimension financière, insistant sur l'importance d'accroître l'importance des actions de l'État en éducation des adultes et de joindre en priorité les adultes à risque d'exclusion.

C'est dans cette perspective que nous analyserons, dans un premier temps, les conditions susceptibles de favoriser une accessibilité accrue pour les adultes à risque d'exclusion, tout particulièrement en ce qui concerne les aspects financiers de la formation tout au long de la vie.

À ce titre, nous illustrerons dans la mise en contexte qui suit deux constats stratégiques se rapportant à la conjoncture⁷ actuelle :

1. d'une part, malgré une hausse des taux de participation observée au cours des dernières années, on note un renforcement des inégalités existantes en matière de participation, affectant principalement les adultes qui ont le plus besoin de formation;
2. d'autre part, des données statistiques récentes révèlent que la situation financière – et par conséquent la capacité de payer – des adultes à risque d'exclusion ne s'est pas améliorée au cours des dernières années, situation qui constitue un frein majeur à la participation à des activités de formation et à l'accès aux services éducatifs.

Dans un deuxième temps, l'ICÉA soulignera les avantages économiques de l'éducation ainsi que les désavantages économiques entraînés par un manque de formation, qui correspond pour les besoins de ce mémoire à l'absence de diplôme d'études secondaires. Nous verrons que l'absence de formation représente un lourd manque à gagner pour les adultes, l'État et l'ensemble de la société. Il est possible selon nous de réduire le poids de ce manque à gagner en visant la réduction des inégalités en matière d'accès aux services éducatifs et l'augmentation de la participation à des activités de formation.

Nous ferons ensuite valoir l'importance de lever une série d'obstacles identifiés dans le cadre des travaux de la campagne *Accès-formation*. Nous mettrons en évidence la dimension financière de ces différents obstacles et verrons en quoi ils limitent la capacité d'action des acteurs et des intervenants du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue. Nous verrons également pourquoi il est important d'analyser des obstacles et leurs solutions dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et de se questionner sur le degré de cohésion des actions de l'État en matière d'éducation des adultes.

En conclusion, l'ICÉA présentera une synthèse des différentes recommandations formulées. Le lecteur aura ainsi la chance de bien comprendre les liens qui unissent ces recommandations ainsi que l'influence qu'elles ont les unes par rapport aux autres.

7. Le terme « conjoncture » est employé ici pour désigner le contexte général qui a présidé à l'établissement des taux de participation à la formation formelle entre 1997 et 2002. Ce contexte est tributaire de toutes les politiques et les orientations ministérielles mises de l'avant durant cette période, mais aussi des événements et des phénomènes qui ont affecté la société et le marché de l'emploi dans ses dimensions économiques, démographiques, sociologiques, etc.

2. Mise en contexte

2.1 Une conjoncture de croissance qui accentue les inégalités

La situation québécoise en matière d'accessibilité à l'éducation des adultes et à la formation continue est paradoxale. D'une part, on observe que le Québec dispose d'un large éventail de ressources réparties à la grandeur du territoire, l'offre de formation y est plus diversifiée que jamais et les taux de participation des adultes à des activités de formation ont connu une nette croissance au cours des dernières années.

Entre 1997 et 2002, le Québec a comblé le retard qu'il accusait en matière de participation à des activités de formation par rapport au Canada. Au cours de cette brève période, à peine cinq ans, la croissance de la participation formelle liée à l'emploi a été de 57 % au Québec, comparativement à 25 % au Canada. Le taux global de formation formelle au Québec est ainsi passé de 20,3 % à 31,9 %, alors que le taux global moyen au Canada passait de 26,6 % à 31,4 %.

D'autre part, il appert que malgré une participation en croissance et une offre diversifiée, la conjoncture a contribué au renforcement des inégalités existantes en matière de participation, ne favorisant pas un accès accru pour les personnes qui ont le plus besoin de formation dans un marché du travail en pleine transformation.

La croissance de la participation, observée entre 1997 et 2002, s'est essentiellement produite au sein de la population en emploi, la participation des chômeurs québécois à la formation formelle ayant même diminué de 15 % à 13,6 % au cours de cette période. Cette croissance a été plus marquée dans des lieux de travail déterminés, comme les institutions publiques, et elle a favorisé le développement des compétences des personnes ayant atteint un niveau d'études postsecondaires ou qui œuvrent dans des catégories d'emplois à haute teneur en savoir. Bref, de nombreuses études concluent que cette croissance a renforcé des inégalités existantes en matière de participation, au Québec et au Canada.

2.2 Une analyse des données relatives à la participation des adultes

Comme le montre le tableau 1 (page suivante), la participation des adultes à des activités de formation varie selon plusieurs caractéristiques socio-économiques. Le taux de participation le plus élevé est observé au sein de l'administration publique (61,2 % pour ce secteur d'activité), tandis que le plus faible est observé chez les adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires (15,3 % pour ce niveau de scolarité).

Ces données nous ont permis d'établir différents profils d'adultes apprenants qui mettent en opposition les adultes qui ont le plus participé en 2002, par à ceux qui ont le moins participé (tableau 2) ainsi que les adultes pour qui la variation de la participation a été la plus forte entre 1997 et 2002, par opposition à ceux pour qui la variation de la participation a été la plus faible (tableau 3).

Cet exercice permet d'identifier des caractéristiques socio-économiques types des adultes favorisés et défavorisés dans la conjoncture. Nous pouvons ainsi tracer le portrait d'adultes qui vivent les plus grandes inégalités en matière de participation et voir comment ces inégalités affectent leur accessibilité financière aux services éducatifs.

Mémoire de l'ICÉA sur l'accessibilité financière aux études

Tableau 1 – Les taux de participation en 1997 et en 2002 et leur variation durant cette période*

| | Rang | Caractéristiques socio-économiques (catégories et variables) | | Taux 1997 | Taux 2002 | Variation | Quintile en % de variation |
|--------------------------|------|---|---|---------------|---------------|-------------|-------------------------------|
| 5 ^e quintile | 34 | Scolarité | Études secondaires partielles | 13,6 % | 15,3 % | 13 % | 5 ^e |
| | 33 | Secteur d'activité | Secteur primaire | 13,4 % | 21,5 % | 60 % | 1 ^{er} |
| | 32 | Taille de l'entreprise | Moins de 20 employés | 18,5 % | 24,7 % | 34 % | 4 ^e |
| | 31 | Statut professionnel | Cols bleus | 16,9 % | 25,7 % | 52 % | 2 ^e |
| | 30 | Âge | 65 ans et plus | nd | 27,3 % | nd | nd |
| | 29 | Secteur d'activité | Services personnels et aux entreprises | 21,2 % | 27,5 % | 30 % | 5 ^e |
| | 28 | Scolarité | Études secondaires complétées | 20,5 % | 29,2 % | 42 % | 3 ^e |
| 4 ^e quintile | 27 | Secteur d'activité | Fabrication | 21,4 % | 31,1 % | 45 % | 3 ^e |
| | 26 | Taux global de participation du Québec | | 27,2 % | 31,9 % | 57 % | 2^e |
| | 25 | Âge | 55 à 64 ans | 13,8 % | 32 % | 132 % | 1 ^{er} |
| | 24 | Secteur d'activité | Construction, transport et utilités publiques | 27,9 % | 32,8 % | 18 % | 5 ^e |
| | 23 | Taille de l'entreprise | 20 à 99 employés | 28,2 % | 35 % | 24 % | 5 ^e |
| | 22 | Secteur d'emploi | Travailleur du secteur privé | 28 % | 35,3 % | 26 % | 5 ^e |
| 3 ^e quintile | 21 | Secteur d'activité | Commerce | 20 % | 35,8 % | 79 % | 1 ^{er} |
| | 20 | Statut professionnel | Cols blancs | 24 % | 37,3 % | 55 % | 2 ^e |
| | 19 | Âge | 45 à 54 ans | 26,8 % | 37,7 % | 41 % | 4 ^e |
| | 18 | Régime d'emploi | Temps partiel | 32 % | 38,4 % | 20 % | 5 ^e |
| | 17 | Secteur d'emploi | Travailleur indépendant | 14,2 % | 38,8 % | 173 % | 1 ^{er} |
| | 16 | Présence syndicale | Non membre d'un syndicat | 29,7 % | 38,9 % | 31 % | 4 ^e |
| 2 ^e quintile | 15 | Enfant d'âge préscolaire | Sans enfant | 25,9 % | 40,1 % | 55 % | 2 ^e |
| | 14 | Régime d'emploi | Temps plein | 26,4 % | 41,6 % | 58 % | 2 ^e |
| | 13 | Âge | 35 à 44 ans | 26 % | 42,3 % | 63 % | 2 ^e |
| | 12 | Taille de l'entreprise | 100 à 500 employés | 32,7 % | 42,6 % | 30 % | 4 ^e |
| | 11 | Scolarité | Études postsecondaires partielles ou complétées | 27 % | 44,7 % | 66 % | 1 ^{er} |
| | 10 | Présence syndicale | Membre d'un syndicat | 30,3 % | 44,9 % | 48 % | 3 ^e |
| | 9 | Enfant d'âge préscolaire | Ayant un enfant | 32,6 % | 46,7 % | 43 % | 3 ^e |
| 1 ^{er} quintile | 8 | Taille de l'entreprise | Plus de 500 employés | 35,6 % | 49 % | 38 % | 4 ^e |
| | 7 | Âge | 25 à 34 ans | 35 % | 49,6 % | 42 % | 3 ^e |
| | 6 | Secteur d'activité | Finances et assurances | 39,3 % | 50,5 % | 28 % | 5 ^e |
| | 5 | Secteur d'activité | Éducation et santé | 38,8 % | 53,8 % | 39 % | 4 ^e |
| | 4 | Statut professionnel | Cadres et professionnels | 37,1 % | 56,1 % | 51 % | 3 ^e |
| 1 ^{er} quintile | 3 | Secteur d'emploi | Travailleur du secteur public | 36,6 % | 57 % | 56 % | 2 ^e |
| | 2 | Scolarité | Diplôme universitaire | 43,8 % | 60,7 % | 39 % | 4 ^e |
| | 1 | Secteur d'activité | Administration publique | 37,2 % | 61,2 % | 65 % | 1 ^{er} |

* Source : LEVESQUE, Mireille, DORAY, Pierre et Bareyo DIALLO. L'évolution de la formation des adultes entre 1997 et 2002. Un regard croisé Québec-Canada, Centre interdisciplinaire de recherche et de développement sur l'éducation permanente (CIRDEP), Centre interdisciplinaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2009, 88 p.

VARIATIONS LES PLUS FORTES
VARIATIONS LES PLUS FAIBLES

Mémoire de l'ICÉA sur l'accessibilité financière aux études

Tableau 2 – Les adultes qui ont le plus participé par opposition à ceux qui ont le moins participé

| Profil 1 : forte participation (2002) | Caractéristiques socio-économiques | Profil 2 : faible participation (2002) |
|--|------------------------------------|---|
| <i>Diplôme universitaire</i> : 60,7 % de participation | SCOLARITÉ | <i>Sans diplôme d'études secondaires</i> : 15,3 % de participation |
| <i>Administration publique</i> : 61,2 % de participation | SECTEUR D'ACTIVITÉ | Secteur primaire : 21,5 % de participation |
| Éducation et santé : 53,8 % de participation | | <i>Services personnels et aux entreprises</i> : 27,5 % de participation |
| Finances et assurances : 50,5 % de participation | | Fabrication : 31,1 % de participation |
| <i>Plus de 500 employés</i> : 49 % de participation | TAILLE DE L'ENTREPRISE | <i>Moins de 20 personnes</i> : 24,7 % de participation |
| <i>Cadres et professionnels</i> : 56,1 % de participation | STATUT PROFESSIONNEL | Cols bleus : 25,7 % de participation |
| 25 à 34 ans : 49,6 % de participation | ÂGE | 65 ans et plus : 27,3 % de participation |
| <i>Travailleur du secteur public</i> : 57 % de participation | SECTEUR D'EMPLOI | |

Taux global de participation au Québec en 2002 : 31,9 %

Tableau 3 – Les adultes dont la variation de la participation a été forte entre 1997 et 2002, par opposition à ceux dont la variation a été plus faible

| Profil 3 : forte augmentation de la participation (1997 à 2002) | Caractéristiques socio-économiques | Profil 4 : faible augmentation de la participation (1997 à 2002) |
|--|------------------------------------|--|
| <i>Études postsecondaires partielles ou complétées</i> : 66 % de variation | SCOLARITÉ | <i>Sans diplôme d'études secondaires</i> : 13 % de variation |
| <i>Diplôme universitaire</i> : 39 % de variation | | |
| <i>Administration publique</i> : 65 % de variation | SECTEUR D'ACTIVITÉ | Construction, transport et utilités publiques : 18 % de variation |
| Commerce : 79 % de variation | | <i>Services personnels et aux entreprises</i> : 30 % de variation |
| <i>Plus de 500 employés</i> : 38 % de variation | TAILLE DE L'ENTREPRISE | 20 à 99 employés : 24 % de variation |
| | | <i>Moins de 20 personnes</i> : 34 % de variation |
| Travailleur du secteur public : 56 % de variation | SECTEUR D'EMPLOI | Travailleur du secteur privé : 26 % de variation |
| Travailleur indépendant : 173 % de variation | | |
| Temps plein : 58 % de variation | RÉGIME D'EMPLOI | Temps partiel : 20 % de variation |
| <i>Cadres et professionnels</i> : 51 % de variation | STATUT PROFESSIONNEL | |
| 55 à 64 ans : 132 % de variation | ÂGE | |

Taux moyen de variation de la participation au Québec entre 1997 et 2002 : 57 %

2.3 Certains adultes ont plus de chances de participer que d'autres

Une étude attentive des tableaux 2 et 3 permet d'identifier des caractéristiques socio-économiques partagées par les profils de forte participation et de forte augmentation (profils 1 et 3) ainsi que par les profils de faible participation et de faible augmentation (profils 2 et 4).

Nous croyons qu'il est possible de dresser des portraits d'adultes favorisés et moins favorisés par la conjoncture de croissance actuelle à partir de ces caractéristiques types. Le tableau 4 présente à ce titre deux portraits de populations d'adultes qui vivent des situations très différentes en matière de participation à la formation et d'accès aux services éducatifs.

Ces portraits rendent compte de la réalité d'adultes qui ont participé à la formation formelle entre 1997 et 2002.

Tableau 4 – Portraits d'adultes favorisés et moins favorisés

| PORTRAIT 1 Les adultes moins favorisés (caractéristiques communes aux profils 3 et 4) | PORTRAIT 2 Les adultes favorisés (caractéristiques communes aux profils 1 et 3) |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas avoir de diplôme d'études secondaires. ▪ Travailler dans le secteur des services personnels et aux entreprises. ▪ Travailler dans une entreprise de moins de 20 employés. <p>Autres facteurs moins favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ avoir plus de 65 ans; ↪ être un col bleu; ↪ travailler à temps partiel; ↪ travailler dans le secteur privé; ↪ être chef de famille monoparentale (particulièrement les femmes de moins de 25 ans). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir débuté ou complété des études postsecondaires. ▪ Travailler dans l'administration publique. ▪ Travailler dans une entreprise de plus de 500 employés. ▪ Être cadre ou professionnel. <p>Autres facteurs favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Avoir un diplôme universitaire; ↪ avoir entre 25 et 35 ans ou entre 55 et 64 ans; ↪ travailler à temps plein; ↪ travailler dans le secteur public. |

Le portrait 2 présente des adultes favorisés par la conjoncture. Leur participation à des activités de formation semble facilitée par la présence de caractéristiques socio-économiques bien précises.

⇒ *Nous en concluons que ces adultes bénéficient d'un accès accru à des services éducatifs et que leur situation financière ne semble pas constituer un obstacle majeur à la formation.*

Le portrait 1, par contre, présente des adultes qui s'avèrent moins favorisés dans la conjoncture. Il semble que ces adultes soient moins en mesure de participer à des activités de formation, notamment en raison de certaines caractéristiques socio-économiques.

⇒ *Nous en concluons que ces adultes ont moins accès que les autres à des services éducatifs et que leur situation financière constitue un obstacle à la formation.*

Nous postulons par ailleurs que ces adultes sont au nombre de ceux qui ont le plus besoin de formation et qu'ils sont les plus affectés par les inégalités existantes en matière de participation.

Afin de poursuivre notre exploration des conclusions et des postulats présentés ici, il apparaît opportun de dresser un portrait sommaire des avantages économiques que l'éducation peut apporter. Ce portrait sera par la suite mis en opposition avec celui des désavantages économiques liés à la formation manquante.

2.4 Quelques avantages économiques liés à l'éducation

Si l'on se fie aux indicateurs de l'OCDE⁸ ou aux données sociales de l'Institut de la statistique du Québec⁹, il est un fait que les revenus du travail augmentent selon le plus haut niveau de formation atteint. Ainsi, les adultes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou postsecondaires, qu'ils aient fréquenté le cégep ou l'université, jouissent d'un avantage salarial substantiel par rapport aux adultes du même sexe qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Tableau 5 – Revenu d'emploi moyen selon le sexe et la scolarité, Québec (ISQ, 2006)

| | FEMMES | HOMMES |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire (moins d'une 9 ^e année) | Moins de 20 000 \$ | Un peu plus de 30 000 \$ |
| Diplôme d'études secondaires | Un peu plus de 30 000 \$ | Environ 40 000 \$ |
| Diplôme d'études postsecondaires | Un peu plus de 30 000 \$ | Un peu plus de 40 000 \$ |
| Certificat universitaire | Environ 50 000 \$ | Un peu plus de 50 000 \$ |
| Diplôme universitaire (baccalauréat) | Un peu plus de 50 000 \$ | Environ 70 000 \$ |

Par ailleurs, on remarque que l'avantage salarial lié au plus haut niveau de formation atteint augmente avec l'âge. Il est ainsi plus élevé chez les diplômés universitaires âgés de 55 à 64 ans que dans l'ensemble de la population active (soit de 25 à 64 ans). Il en va de même pour le désavantage salarial associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire (moins d'une 9^e année), qui augmente lui aussi avec l'âge.

Ces précisions viennent renforcer notre postulat selon lequel les adultes les moins favorisés en matière de participation « sont au nombre de ceux qui ont le plus besoin de formation et qui sont les plus affectés par les inégalités existantes en matière de participation ». Postulat que des données de l'Institut de la statistique du Québec¹⁰ confirment. On observe, par exemple, que le taux de faible revenu après impôt des personnes seules de 16 ans et plus diminue en fonction du plus haut degré de scolarité obtenu.

En 2006, le taux de faible revenu des adultes sans diplôme était de 15,1 %. Comparativement, ce taux était de 9,4 % chez les adultes ayant un diplôme d'études secondaires, de 8,1 % chez adultes ayant terminé des études postsecondaires et de 3,8 % chez les titulaires de diplôme universitaire.

8. CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION, Canada (CMEC). Regard sur l'éducation 2008 : les indicateurs de l'OCDE. Profil canadien 2008, Ottawa, 2008, 42 p.

9. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Données sociales du Québec, édition 2005, chapitre 5, Revenu et patrimoine, Québec, 2009, pp. 137 à 155.

10. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Données sociales du Québec, édition 2009, chapitre 6, Faible revenu et inégalité, Québec, 2009, pp. 157 à 174.

ENCADRÉ 4 : LE SEUIL DE FAIBLE REVENU AU QUÉBEC

Au Québec, en 2006, le seuil de faible revenu après impôts d'une personne vivant seule variait entre 13 551 \$ (basé sur le revenu médian québécois) et 15 179 \$ (basé sur le revenu médian canadien).

Pour une famille monoparentale avec deux enfants de moins de 16 ans ou un couple avec un enfant de moins de 16 ans, ce seuil est d'à peine 23 000 \$ (basé sur le revenu médian québécois). Pour un couple avec deux enfants de moins de 16 ans, ce seuil grimpe à 27 000 \$ (basé sur le revenu médian québécois).

Un autre exemple révélateur de notre postulat est le fait que le taux de participation à la formation liée à l'emploi¹¹ augmente en fonction du revenu. En effet, seulement 18 % des adultes gagnant moins de 15 000 \$ participent à la formation liée à l'emploi. Comparativement, ce taux est de plus de 35 % chez les personnes gagnant entre 40 000 \$ et 49 999 \$¹² et grimpe à plus de 50 % chez les adultes gagnant plus de 80 000 \$.

Le fait de détenir un diplôme d'études secondaires (DES, DEP, ASP) est donc déterminant. Qui plus est, nous savons déjà que ce diplôme s'avère le minimum nécessaire pour tout adulte qui souhaite travailler dans le secteur public, un milieu de travail où il pourra jouir d'avantages appréciables par rapport aux travailleurs du secteur privé.

De même, on observe que des études postsecondaires partielles ou complétées permettront à un adulte d'obtenir plus facilement un emploi dans un environnement de travail où le développement des compétences est valorisé : au sein d'une grande entreprise ou encore dans des secteurs comme les finances, les assurances, l'éducation ou la santé.

Finalement, la plupart des données disponibles indiquent que les titulaires d'un diplôme universitaire, surtout s'ils sont cadres ou professionnels, ont plus facilement accès à de la formation liée à leur emploi. Par ailleurs, ces données indiquent également que l'adulte qui occupe un emploi spécialisé et qui souhaite développer ses compétences sur une base personnelle a plus de chances d'être parrainé par son employeur.

Ces illustrations présentent, à des niveaux différents, des portraits d'adultes favorisés dans la conjoncture actuelle. Selon sa situation en emploi et son niveau de formation, un adulte aura plus de chance de développer ses compétences, de se former en cours d'emploi et d'être parrainé par un employeur dans son projet de formation. Il bénéficiera d'un accès plus large au savoir et il aura la possibilité d'évoluer dans des milieux dont les cultures de formation seront toujours plus fortes.

Aider un adulte à avoir accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, c'est donc le conduire à une plus grande indépendance financière, qui lui permettra d'avoir plus facilement accès à des services éducatifs hors de la sphère de l'emploi.

11. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociales du Québec*, édition 2009, chapitre 3, Éducation, insertion en emploi et formation continue, Québec, 2009, pp. 79 à 108.

12. Rappelons que le taux global de participation à la formation formelle au Québec est de 32 %.

2.5 Quelques désavantages économiques liés au manque d'éducation

Au cours de la dernière année, des organismes et des chercheurs ont tenté d'évaluer les coûts liés au décrochage, à l'abandon scolaire et au fait de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires. Rappelons ici qu'il s'agit du diplôme de base exigé dans notre société.

Ces études ont permis d'évaluer le coût de cette formation manquante, pour les adultes sans diplôme d'études secondaires, de même que pour l'État et l'ensemble de la société. Pour illustrer les désavantages économiques liés à la formation manquante, nous avons choisi de présenter ici les données tirées d'une étude du Centre canadien sur l'apprentissage¹³.

Cette étude du CCA révèle que les coûts concrets liés au décrochage sont de plusieurs ordres et touchent à :

- **la santé** : il s'avère que l'état de santé d'une personne est étroitement lié à son niveau de scolarité. En effet, les adultes faiblement scolarisés jouiraient moins longtemps d'une qualité de vie acceptable, se retrouvant dans une position où ils doivent assumer les coûts de problèmes de santé qui auraient pu être évités grâce à la prévention;
- **l'aide sociale** : on observe qu'une large part des prestataires de l'aide sociale et la majorité des bénéficiaires des mesures d'aide au revenu sont des adultes n'ayant pas terminé leurs études secondaires;
- **la criminalité** : le niveau d'instruction serait un excellent indicateur des probabilités d'incarcération. Ceci dit, l'absence de diplôme d'études secondaires représente également des coûts variés supplémentaires pour l'ensemble du système pénal;
- **le revenu** : nous l'avons déjà constaté, les revenus des adultes n'ayant pas terminé leurs études secondaires sont parmi les plus bas sur le marché du travail;
- **les recettes fiscales** : une perte en terme de revenus d'emploi occasionne une perte en recettes fiscales non versées;
- **l'assurance-emploi** : la difficulté qu'éprouvent de nombreux adultes n'ayant pas terminé leurs études secondaires à trouver et même à garder un emploi entraîne à la fois des coûts (en prestations versées) et des pertes (en cotisations non versées) pour le régime d'assurance-emploi.

Le tableau 6 (page suivante) présente une estimation des coûts de l'abandon des études secondaires au Canada. Ces données avancées par le CCA constituent selon nous une solide base d'estimation. En effet, si l'on additionne ces coûts (aide sociale, criminalité et assurance-emploi) et ces pertes (recettes fiscales et assurance-emploi) on obtient un total de 7515 \$, par année, par adulte n'ayant pas de diplôme d'études secondaires.

C'est beaucoup d'argent pour de la formation manquante. Surtout quand on considère le fait que ces pertes et ces coûts s'élèvent à plus de 75 millions \$ par année pour chaque tranche de 10 000 adultes sans diplôme d'études secondaires¹⁴. Au final, ce manque à gagner considérable est assumé et subi par l'État et par l'ensemble de la société.

13. CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. Carnet du savoir, *Les coûts élevés du décrochage : pas si infimes qu'on ne le croyait*, février 2009, en ligne, consulté le 1^{er} décembre 2009, http://www.ccl-cca.ca/pdfs/LessonsInLearning/02_04_09-F.pdf.

14. Selon le document intitulé État de la formation de base des adultes au Québec, préparé pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, on dénombrait 979 965 adultes de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires en 2005.

Tableau 6 – Coût de l'abandon des études secondaires au Canada (en dollars de 2008)

| | Coûts par décrocheur (estimation) | | Coûts globaux Canada | |
|--|--------------------------------------|----------------|-------------------------|-------------------|
| | PAR ANNÉE | SUR 35 ANS | PAR ANNÉE | SUR 35 ANS |
| Coût liés à l'aide sociale (secteur public) | 4230 \$ | | 969 M* \$ | |
| Coût liés à la criminalité (secteur public) | 224 \$ | | 350 M \$ | |
| Perte de recettes fiscales (secteur public) | 226 \$ | 6882 \$ | 378 M \$ | 11,5 MM \$ |
| Perte en revenu d'assurance-emploi (secteur public) | 68 \$ | 2063 \$ | 201 M \$ | 6,1 MM \$ |
| Coût en assurance-emploi (secteur public) | 2767 \$ | | 1,1 MM \$ | |
| Total (pertes et coûts secteur public) | 7515 \$ | | | |

* MM = milliards de dollars
M = millions de dollars

Rappelons par ailleurs que le fait de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires entraîne également des pertes de revenus d'emploi pour un adulte. Comme l'indique le tableau 5 de la section 2.4 de ce mémoire (page 11), les revenus d'emploi d'un adulte dont le niveau d'études est inférieur au 2^e cycle du secondaire (moins d'une 9^e année) sont inférieurs de 10 000 \$ par rapport à l'adulte titulaire d'un diplôme d'études secondaires.

2.6 Les obstacles qui limitent la participation et l'accessibilité financière

Les obstacles susceptibles de réduire l'accessibilité financière aux études des adultes sont les mêmes que ceux qui freinent la participation à des activités de formation. Ces obstacles peuvent être classés selon quatre catégories. Ils seront donc :

- **dispositionnels**, quand ils se rapportent à des perceptions ou des dispositions, qu'elles soient entretenues par un individu ou un groupe;
- **situationnels**, quand ils se rapportent à une situation ou à un contexte particulier (social, économique, technologiques, d'emploi, etc.);
- **institutionnels**, quand ils se rapportent à des règles, des normes ou des politiques;
- **informationnels**, quand ils se rapportent à tout manque d'information concernant la formation.

Les trois premières catégories d'obstacles définies ici sont le résultat des travaux réalisés au début des années 1980 par la chercheuse Patrica K. Cross. La catégorie des obstacles liés à l'information a été ajoutée à la typologie de Cross par d'autres chercheurs au fil des ans.

Pour les besoins de ce mémoire, nous proposons au tableau 7 une adaptation de cette typologie où les obstacles de types situationnels et institutionnels se déclinent selon différents cas de figure.

Tableau 7 – Les types d'obstacles déclinés selon différents cas de figure (adaptation réalisée par l'ICÉA)

| ACTEURS | TYPES D'OBSTACLES | | | |
|---|---|--|--|--|
| | Dispositionnels | Situationnels | Institutionnels | Informationnels |
| Apprenants Demande de formation | Attitudes, croyances, dispositions, perception à l'égard de l'éducation; importance et valeur qui lui sont accordées. | Disponibilité, ressources financières, situations sociale et économique. | Impact des politiques et règles administratives des établissements et des organismes offrant la formation. | Connaissance des lois, des services et des programmes disponibles. |
| Intervenants Offre de formation | | Contexte de travail et ressources disponibles. | Orientations et politiques institutionnelles; politique de gestion des ressources humaines. | |
| Organisations Demande et offre de formation | | Caractéristiques et structure de l'organisation, environnement économique externe. | Impact des politiques et règles administratives des établissements et des organismes offrant la formation. | |

Une tournée effectuée en 2008 à l'occasion de la campagne Accès-formation pour les adultes nous a permis de rencontrer plus de 200 intervenants du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue que nous avons sondés sur les obstacles qui limitaient à la fois leur action et la participation des adultes qu'ils cherchent à joindre.

De nombreux obstacles ont été recensés à cette occasion. Certains apparaissent plus fréquemment que d'autres et nous avons constaté qu'ils avaient un caractère déstructurant, que ce soit pour les adultes ou pour l'ensemble du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Nous avons observé la présence d'obstacles situationnels liés au manque de temps, à la difficulté de concilier famille, travail et études ainsi qu'aux ressources financières insuffisantes. Tous ces obstacles créaient des conditions où l'accès à la formation devient peu probable. Les intervenants, pour leur part, étaient confrontés à des blocages structurels. Ils déploraient la présence d'obstacles institutionnels, comme le manque de concertation entre les acteurs de l'offre de formation, d'obstacles situationnels, comme l'insuffisance des ressources financières, ainsi que d'obstacles dispositionnels, comme le peu d'importance sociale accordée à l'éducation.

Pour les intervenants consultés, la question de la valeur accordée à l'éducation par la société constituait un obstacle majeur. Ils sont confrontés à un sentiment de dévalorisation qui freine l'émergence de contextes où l'éducation des adultes et la formation continue seraient en mesure de s'établir sur des bases solides.

Comme le montre le tableau 8, les obstacles financiers relevés lors de cette tournée des régions du Québec appartiennent à deux catégories : ils sont situationnels et institutionnels. Par ailleurs, ils affectent à la fois les adultes apprenants et les intervenants.

Tableau 8 – Les obstacles financiers relevés dans le cadre de la campagne Accès-formation

| | ADULTES APPRENANTS | INTERVENANTS |
|----------------------------------|--|---|
| Obstacles situationnels | <p>L'insuffisance des ressources financières pour assumer les coûts directs et indirects de la formation : cours, matériel nécessaire, transport, services de garde.</p> <p>Le manque de temps ainsi que l'incapacité de réunir les conditions nécessaires pour pouvoir concilier famille, travail et études. À ce titre, l'absence de service de garde sur les lieux de formation et l'absence d'offre à temps partiel, de soir et de fin de semaine sont des obstacles majeurs pour les adultes.</p> | <p>L'insuffisance du financement des institutions et des organismes de formation pour lesquels ils travaillaient, de même que l'absence de masse critique d'adultes en région. Ce facteur décide du démarrage de certaines activités où un nombre minimal¹⁵ de participants est exigé, ce qui a un effet direct sur la diversité de l'offre.</p> |
| Obstacles institutionnels | <p>L'accès restreint à l'aide financière du MELS, la disparité de l'offre et la gestion discrétionnaire¹⁶ de certains agents de l'État peuvent créer un climat d'inégalité.</p> <p>Les limites des services complémentaires offerts : accompagnement, orientation, conseil et reconnaissance des acquis et des compétences.</p> <p>Le manque d'adéquation entre l'offre de formation et les conditions de vie des adultes. Par exemple, peu de formations sont offertes à temps partiel (soir et fin de semaine) au secondaire et au collégial.</p> | <p>La rigidité des règles administratives et des critères associés aux programmes de soutien de l'État a un effet direct sur la qualité de l'offre et son organisation. Cette rigidité limite notamment la capacité des intervenants à adapter l'offre de formation aux attentes, aux besoins et à la réalité des adultes.</p> |

15. Les règles de démarrage des activités sont généralement les mêmes pour toutes les régions, sans égard à la taille des populations de ces régions, ce qui pose problème dans les régions à faible densité démographique. Ces règles semblent avoir été assouplies pour certaines régions, mais l'exigence d'un nombre minimal d'inscrits demeure un obstacle à la diversité de l'offre de formation.

16 Le fait est que deux adultes dont la situation est comparable ne bénéficieront pas nécessairement des mêmes mesures de soutien de la part d'Emploi-Québec, notamment.

Concrètement, les adultes sont affectés par un manque de temps et d'argent. Ce constat est à l'image des résultats d'au moins deux documents d'enquête et de recherche produits respectivement par l'Institut de la statistique du Québec¹⁷ (ISQ 2006) et Statistique Canada¹⁸ (Stat Can 2009).

Les résultats de la récente Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008 démontrent l'importance cruciale de l'obstacle du temps disponible qui, combiné à celui des ressources financières, peut considérablement réduire la capacité d'action d'un adulte qui souhaite s'engager dans un projet de formation.

Lorsqu'on a demandé aux adultes de 25 à 64 ans visés par l'enquête de Statistique Canada de préciser pourquoi ils n'avaient pu satisfaire leurs besoins de formation, les trois premières raisons en importance étaient liées à la problématique du temps disponible : les responsabilités familiales (28,4 %), le besoin de travailler (25,1 %) et un conflit entre l'horaire de l'activité de formation et celui du travail (25,1 %). La quatrième raison en importance était pour sa part liée au coût de la formation et à l'absence de moyens financiers (19,9 %)¹⁹.

Comme on peut le constater, les problématiques du temps disponible et des ressources financières sont liées l'une à l'autre. L'occupation d'un emploi réclame du temps de travail quotidien. Pour sa part, la réalisation d'un projet de formation réclame elle aussi du temps. Qui plus est, des obligations familiales peuvent réduire encore plus le temps disponible de l'adulte ainsi que ses ressources financières. Du fait que tous ces obstacles sont liés à la situation d'un adulte, ils seront donc dits « situationnels ».

Au manque de temps et d'argent, s'ajoutent pour l'adulte des obstacles institutionnels liés aux restrictions d'accès à des programmes de soutien, comme l'Aide financière aux études du MELS, aux limites des services complémentaires offerts par les institutions ainsi qu'au manque d'adéquation entre l'offre de formation et ses conditions de vie. Par exemple, si l'on excepte les universités, l'offre d'activités de formation à temps partiel, de soir et de fin de semaine pour les adultes est réduite dans les institutions du Québec.

Cette combinaison d'obstacles situationnels et institutionnels fait en sorte que l'adulte qui souhaite réaliser un projet de formation se bute à plusieurs difficultés :

- l'obligation de travailler durant la journée pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille limite le temps qui peut être accordé à la formation;
- le peu d'activités de formation offertes à temps partiel, principalement en formation professionnelle et technique, empêche l'adulte de mettre à profit le temps disponible dont il dispose hors de ses heures de travail;
- les restrictions liées à l'accès au programme d'Aide financière aux études du MELS empêchent l'adulte d'avoir accès à un revenu de remplacement pour le temps qu'il passe à se former plutôt qu'à travailler;
- pour l'adulte chef de famille, l'absence de services de garde sur les lieux de formation ou à proximité peut également être un obstacle majeur à la réalisation de son projet de formation.

17. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) 2003*, Québec, 2006, 256 p.

18. STATISTIQUE CANADA. *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*, Ottawa, 2009, 77 p.

19. STATISTIQUE CANADA. *Op.cit.*, Ottawa, 2009, p 23 et p 58.

En ce qui concerne les intervenants, nous observons que leur capacité d'action est aussi limitée par une question de ressources financières disponibles. Eux aussi se buttent à des obstacles situationnels. On note à ce titre l'insuffisance du financement des institutions et des organismes de formation pour lesquels ils travaillaient, de même que l'absence de masse critique d'adultes en demande de formation dans certaines régions ou dans certains programmes.

Ce dernier facteur s'avère déterminant dans le démarrage de certaines activités de formation, dont les modalités de financement réclament un nombre minimal d'adultes inscrits. La question de la masse critique en région ou encore dans certains programmes d'études nous mène directement à l'un des principaux obstacles institutionnels auxquels sont confrontés les intervenants : les modalités d'application du financement alloué par l'État aux institutions d'enseignement et aux organismes formateurs.

Si le financement alloué par l'État réclame un nombre minimal d'inscriptions pour le démarrage d'une activité de formation et que la masse critique ne permet pas d'atteindre ce quota, les adultes de cette région auront difficilement accès à cette activité.

De même, en raison du fait que le financement alloué par l'État ne s'applique qu'à la prestation de services éducatifs, les institutions d'enseignement et les organismes formateurs peuvent difficilement adapter leur offre de formation aux attentes, aux besoins et à la réalité des adultes.

De manière globale, on observe que ces obstacles liés aux situations de vie et aux règles des institutions ont un effet direct sur la qualité de l'offre de formation. Cette dernière s'en trouve limitée à plusieurs égards, et nous estimons qu'une action concertée regroupant tous les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue (gouvernement, institutions d'enseignement, groupes et organismes communautaires et populaires, syndicats et partenaires du marché du travail) peut permettre de lever efficacement ces obstacles, d'accroître la participation et de favoriser l'accessibilité financière à la formation tout au long de la vie.

Voilà pourquoi nous estimons qu'une stratégie nationale d'accessibilité, déployée aux niveaux national, régional et local, serait en mesure d'assurer la cohérence d'actions qui, autrement, risqueraient d'apparaître disjointes. Dans cette perspective, nous avons élaboré de nombreuses pistes d'action qu'il nous apparaît opportun de présenter ici (même si leurs portées dépassent l'objet du présent mémoire).

Voici différentes orientations qui constituent selon nous des éléments clés d'une telle stratégie nationale d'accessibilité où la question de l'accessibilité financière aux études serait traitée dans sa globalité :

- **développer une culture de l'éducation et de la formation des adultes;**

Parents pauvres de l'éducation, l'éducation et la formation des adultes sont absentes des grands débats publics. Elles sont au mieux une préoccupation ponctuelle des décideurs. Ce peu d'importance accordée à l'éducation et à la formation des adultes au Québec est un obstacle dispositionnel majeur. De plus en plus, l'éducation et la formation des adultes sont présentées comme une responsabilité personnelle des individus qui n'ont pas pu ou n'ont pas su profiter des avantages de la formation initiale. Cette conception est réductrice. Elle ne permet pas de valoriser l'éducation et la formation tout au long de la vie. Elle génère plutôt un climat social d'isolement où les apprenants adultes et les intervenants du milieu se retrouvent marginalisés.

- **investir dans l'éducation et la formation des adultes;**

Le coût de la formation (frais en tous genres, remplacement de salaire) constitue un obstacle situationnel important pour les adultes. Parallèlement, le niveau et les critères des subventions allouées aux établissements publics et aux organismes communautaires ne permettent pas de développer pleinement une offre de service et d'activités répondant aux attentes et aux conditions de vie des apprenants adultes. Par exemple, les critères des programmes de financement existants ne soutiennent pas l'offre d'activités d'accompagnement dont l'objectif est de tenir compte du rythme d'apprentissage des adultes. De plus, ces programmes ne financent pas les activités visant à joindre les apprenants dans leur milieu. Cet obstacle situationnel limite à la fois l'expression de la demande et la capacité de l'offre de formation à répondre aux demandes des apprenants adultes.

- **adapter l'offre de service et d'activités aux réalités des apprenants adultes;**

De nombreuses règles et politiques semblent instituées tant pour répondre à des nécessités administratives que pour faciliter la participation des adultes. Prenons l'exemple de l'absence d'offre de formation à temps partiel qui bloque la participation d'apprenants adultes dont les obligations professionnelles les empêchent de se former à temps plein. De tels obstacles institutionnels rendent parfois la participation pratiquement impossible. Plus largement, l'apprenant adulte est laissé à lui-même pour lever des obstacles qui tirent leur origine du contexte social, de l'organisation du travail, de normes et de structures sur lesquels il ne peut agir.

- **soutenir la persévérance et la réussite des apprentissages;**

Les obstacles à la participation ne se situent pas seulement en amont de la formation, c'est-à-dire sur le plan de l'accès à une activité d'éducation et de formation. Les apprenants adultes qui ont surmonté les obstacles à l'entrée en formation peuvent être ensuite confrontés à toute une série d'obstacles qui surviennent pendant la formation. Le manque d'accompagnement, de soutien, d'encadrement et de moyens ainsi que l'isolement ou le découragement peuvent miner la persévérance et entraîner l'échec du projet de formation. En outre, dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, les critères des programmes de l'État ne tiennent pas compte des services d'accompagnement nécessaires pour assurer la persévérance et la réussite des adultes de retour en formation.

- **agir ensemble pour accroître la participation.**

Le travail en silo, la méconnaissance des services offerts par d'autres intervenants, l'incompatibilité des orientations, des politiques et des règles administratives des lieux de formation, voire la concurrence des interventions, peuvent devenir des obstacles institutionnels déroutants pour les apprenants. Plus largement, dans un contexte de ressources limitées, ces obstacles empêchent un développement optimal de l'offre de formation, appauvrissant ainsi les possibilités d'éducation et de formation offertes aux apprenants adultes.

2.7 Le degré de cohésion des actions de l'État

À la lumière de ce qui a déjà été dit dans ce mémoire, et tout particulièrement des précédentes orientations qui constituent selon nous des éléments clés d'une stratégie nationale d'accessibilité, il apparaît opportun de soulever la question suivante : « Quel devrait être le degré de cohésion des actions de l'État pour parvenir à accroître la participation et favoriser l'accessibilité à la formation tout au long de la vie? »

Cette question est cruciale. Qu'elle soit considérée dans sa globalité ou sous l'angle spécifique de l'accessibilité financière, il va de soi que les actions de l'État doivent composer un tout cohérent, qui ne souffre ni de dédoublement ni de processus contradictoire. Dans cette perspective, la cohésion des actions de l'État en matière de formation tout au long de la vie doit relever d'une affirmation du rôle clé de l'éducation des adultes dans ce nouveau millénaire.

La déclaration rendue publique à l'issue de la 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes²⁰ (CONFINTEA V), qui avait lieu à Hambourg, en 1997, soulignait à ce titre que l'éducation des adultes était la condition d'une « participation véritable et éclairée des hommes et des femmes de tous horizons » pour relever les défis de l'avenir, ceux du XXI^e siècle.

Cette affirmation du rôle clé de l'éducation et de la formation des adultes force l'adoption d'une vision large des enjeux et des défis liés à l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Considérée sous l'angle de l'accessibilité financière aux services éducatifs pour les adultes, l'affirmation de ce rôle clé devrait encourager l'État à vouloir optimiser l'impact de ses actions en matière d'éducation des adultes et ainsi garantir l'efficacité de ses investissements.

Concrètement, pour accroître la participation et favoriser l'accessibilité à la formation tout au long de la vie, l'État devrait miser sur des actions qui s'inscrivent dans un cadre cohérent et unifié. Mais un tel cadre existe-t-il? Chaque action posée par l'État en éducation des adultes est-elle cohérente et efficace?

Une fois encore, la tournée du Québec effectuée en 2008 fournit plusieurs éléments pour répondre à un tel questionnement :

1. les intervenants et les acteurs régionaux rencontrés par l'ICÉA exprimaient **une volonté commune de travailler ensemble et d'être plus efficaces**, notamment pour mieux accueillir, accompagner et encadrer l'adulte apprenant. Cette volonté de coopération et de concertation vise à corriger un manque de cohésion observé dans les différentes actions de l'État;
2. ces intervenants et ces acteurs souhaitent construire **une culture de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie**, notamment par une campagne nationale de valorisation de la formation. Ce souhait vise à contrer une perception négative et nuisible de l'éducation et à vendre ses mérites; il ne peut se réaliser sans le concours de l'État, qui aurait tout à gagner d'une telle campagne;
3. ces intervenants et ces acteurs régionaux affirmaient finalement **des préoccupations communes en matière d'accessibilité**. Ces préoccupations visaient à trouver des solutions constructives pour lever différents obstacles liés à la qualité de l'offre, au financement des institutions, à l'aide financière des adultes, à la création d'un guichet unique, à la nécessité de répondre aux besoins des adultes et à la question du transport vers les lieux de formation.

Il apparaît ainsi que les actions de l'État pourraient s'inscrire dans un cadre plus unificateur et s'articuler les unes par rapport aux autres avec une plus grande cohérence.

20. UNESCO. La déclaration de Hambourg, 5^e Conférence Internationale sur l'Éducation des Adultes, 14 au 18 juillet 1997, Hambourg, article 1 et 2.

Nous reconnaissons qu'assurer l'accès aux établissements publics d'éducation demeurera toujours une exigence fondamentale d'équité et d'égalité des chances. Cependant, le passage de la société québécoise vers une société du savoir commande une diversification des connaissances et des compétences de tous les adultes qui la composent. Cet objectif ne peut se réaliser dans un seul lieu ni d'une seule manière.

Pour diversifier les connaissances et les compétences, il faut multiplier les lieux de formation autant que les occasions et les manières d'apprendre. Il faut également parvenir à une gestion plus serrée et plus efficace des sommes consenties à l'éducation des adultes. Il faut doter l'État de politiques d'éducation et de formation des adultes interministérielles et intersectorielles qui s'inscriront dans le cadre financier d'une éventuelle stratégie nationale d'accessibilité.

En effet, nous estimons que l'État peut relever ce défi en s'assurant que chaque ministère, dans son champ d'action respectif, participe à un objectif commun : générer des apprentissages qui outillent la population. L'État réalisera ainsi sa mission sociale d'éducation et de formation des adultes. Dans cet esprit, élaborer une stratégie nationale d'accessibilité se révèle un excellent moyen de reconnaître la place accrue que le savoir occupe dans notre société.

2.8 Faits saillants de la mise en contexte

Au sujet de la conjoncture de croissance de la participation

- ⇒ La croissance de la participation observée entre 1997 et 2002 a profité à bon nombre d'adultes apprenants, parmi les travailleurs les plus spécialisés et dans les secteurs d'emploi à haute teneur en savoir.
- ⇒ Cette conjoncture de croissance a cependant contribué au renforcement de certaines inégalités en matière de participation.
 - ↪ *Ses effets ont été moindres pour les classes de travailleurs non spécialisés, regroupant les adultes qui ont le plus besoin de formation dans un contexte de transformation du monde de l'emploi où les méthodes de travail deviennent plus réflexives et font davantage appel au développement des compétences.*
 - ↪ *La participation des chômeurs à la formation formelle a même régressé entre 1997 et 2002.*

Au sujet des taux de participation

- ⇒ L'analyse des taux de participation à la formation en emploi révèle que certains adultes participent moins en raison de certaines caractéristiques socio-économiques (la scolarité, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise étant les plus importants).
 - ↪ *La scolarité : l'absence de diplôme d'études secondaires.*
 - ↪ *Le secteur d'activité : les services personnels et aux entreprises ou le secteur primaire.*
 - ↪ *La taille de l'entreprise : travailler dans une entreprise de moins de 20 employés.*
 - ↪ *Le secteur d'emploi : travailler dans le secteur privé.*
 - ↪ *Le régime d'emploi : travailler à temps partiel.*
 - ↪ *Le statut professionnel : être col bleu.*
 - ↪ *L'âge : avoir plus de 65 ans.*

Au sujet des adultes qui ont moins de chance de participer

- ⇒ Les adultes qui participent moins en raison de ces caractéristiques socio-économiques sont au nombre de ceux qui ont le plus besoin de formation et dont la culture de la formation est la moins développée.
- ⇒ Ces adultes semblent avoir moins accès aux services éducatifs et nous croyons qu'ils sont les plus affectés par les inégalités existantes en matière de participation.
- ⇒ Nous croyons par ailleurs que la situation financière de ces adultes peut constituer un obstacle à la formation, surtout quand vient le temps de se prévaloir de services éducatifs hors de la sphère de l'emploi.

Au sujet des inégalités

- ⇒ Elles sont de tous les ordres. Le revenu et la scolarité étant le point d'origine des plus importantes.
 - ↪ *Le revenu d'un adulte augmente en fonction du plus haut niveau de scolarité obtenu. Inversement, c'est chez les adultes qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires qu'on retrouve le plus haut taux de faible revenu.*
 - ↪ *La possibilité pour un adulte d'avoir accès à la formation en emploi et de développer ses compétences augmente elle aussi en fonction du plus haut niveau de scolarité obtenu (surtout s'il œuvre dans le secteur public ou dans une grande entreprise). Inversement, l'accès à la formation en emploi d'un adulte sans diplôme d'études secondaires sera plus restreint.*

Au sujet des coûts liés à l'absence de diplôme

- ⇒ L'absence de diplôme d'études secondaires représente des coûts et des pertes pour l'adulte, notamment en revenu d'emploi, et pour l'ensemble de la société, pour diverses charges sociales (les plus importantes étant l'aide sociale et l'assurance-emploi).
- ⇒ Les coûts et les pertes liées aux charges sociales représentent une somme de 7 515 \$, par année, par adulte n'ayant pas de diplôme d'études secondaires.
- ⇒ Par tranche de 10 000 adultes sans diplôme d'études secondaires, cette formation manquante représente un manque à gagner de plus de 7,5 milliards \$ par année pour l'ensemble de la société.

Au sujet des obstacles

- ⇒ Pour les adultes comme pour les intervenants, les principaux obstacles financiers sont situationnels et institutionnels.
 - ↳ *Les adultes déplorent l'insuffisance de leurs ressources financières, l'incapacité de concilier famille, travail et études, l'accès restreint à l'aide financière, les limites des services complémentaires (RAC, accompagnement, orientation, etc.) et le manque d'adéquation entre l'offre de formation et leurs conditions de vie.*
 - ↳ *Les intervenants déplorent l'insuffisance du financement des institutions et des organismes de formation et d'éducation des adultes, de même que la rigidité des règles et des critères associés aux programmes de soutien de l'État.*
- ⇒ La tournée effectuée en 2008 à l'occasion de la campagne Accès-formation pour les adultes a permis de recenser plusieurs obstacles à la participation et à l'accessibilité. Cet exercice a permis de développer différentes orientations à inclure dans une stratégie nationale d'accessibilité.
 - ↳ *On note à ce titre l'importance d'agir ensemble pour accroître la participation, de soutenir la persévérance et la réussite des apprentissages, d'adapter l'offre de service et d'activités aux réalités des apprenants adultes, d'investir dans l'éducation et la formation des adultes, de développer une culture de l'éducation et de la formation des adultes.*

Au sujet de la cohésion des actions de l'État

- ⇒ Le passage vers une société du savoir commande une diversification des connaissances et des compétences de tous les adultes qui ne peut se réaliser dans un seul lieu ni d'une seule manière.
- ⇒ Pour diversifier les connaissances et les compétences des adultes, il faut multiplier les lieux de formation (formel et informel) autant que les occasions et les manières d'apprendre pour tous et chacun.
- ⇒ Les actions de l'État en matière d'éducation des adultes pourraient s'inscrire dans un cadre plus unifié et s'articuler les unes par rapport aux autres avec une plus grande cohérence.

3. Recommandations au sujet des adultes

Recommandation n° 1 : accorder la priorité aux populations d'adultes qui vivent les plus grandes inégalités liées à l'accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie.

Il est un fait que l'accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie n'est pas la même pour tous les adultes. Certains ont plus facilement accès que d'autres à la formation et à des services éducatifs.

Cette situation révèle l'existence d'inégalités en matière d'accès, notamment lorsque certaines des caractéristiques socio-économiques suivantes sont réunies : faible scolarité, entreprise de petite taille, âge avancé, emploi à temps partiel, emploi dans le secteur privé ou dans un secteur d'activité où les méthodes de travail sont traditionnellement peu réflexives et font peu appel au développement des compétences.

Ces dernières années, la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* ainsi que la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* ont permis d'accomplir des progrès, sans pour autant éliminer les inégalités en matière d'accès et de participation. Inégalités qui, rappelons-le, affectent les adultes qui ont le plus besoin de formation et dont les moyens financiers sont très souvent limités.

C'est pourquoi, le cadre financier d'une éventuelle stratégie nationale d'accessibilité devrait selon nous comporter un éventail de mesures visant à faire disparaître ces inégalités. Des mesures prises entre 1997 et 2002 ont déjà favorisé des hausses moyennes de 45 % des taux de participation chez certaines populations d'adultes²¹ sensibles aux inégalités existantes.

Il apparaît raisonnable de croire qu'il soit possible, sur une période de 5 ans, de rehausser de 45 % le taux de participation des populations d'adultes qui vivent le plus durement les inégalités en matière d'accès et de participation. Pour ce faire, nous croyons que l'État pourrait consacrer à l'éducation des adultes un pourcentage de ce que lui coûte la formation manquante chaque année²².

21. Il s'agit de la moyenne des hausses de la participation observées entre 1997 et 2002 pour les caractéristiques socio-économiques suivantes : diplôme d'études secondaires (42 %), population âgée de 25 à 34 ans (42 %), personne ayant un enfant (43 %); secteur de la fabrication (45 %), membre d'un syndicat (48 %), cadres et professionnels (51 %). S'il a été possible d'obtenir une hausse moyenne de 45 % sur 5 ans pour ces catégories dans la médiane, on peut viser un tel résultat pour les caractéristiques types des adultes moins favorisés.

22 À titre d'exemple, un investissement annuel équivalant à 15 % des coûts et des pertes entraînés par l'absence de diplôme d'études secondaires représenterait une somme de 1127 \$ par personne (15 % de 7515 \$ par personne sans diplôme).

Dans cette perspective, nous recommandons au *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études* :

- a) **de faire valoir la mise en place de mesures d'accessibilité financière dont l'objectif prioritaire serait de hausser de 45 % le taux de participation à la formation formelle²³ sur une période de 5 ans pour les populations moins favorisées :**
 - ↳ *les personnes faiblement scolarisées (sans diplôme d'études secondaires ou ne possédant que ce diplôme), peu alphabétisées ou se situant au niveau le plus faible de l'échelle de la littératie, soit le niveau 1;*
 - ↳ *les travailleurs les moins susceptibles d'avoir accès à la formation, qui œuvrent notamment dans le secteur primaire ou celui des services personnels et aux entreprises, dans des entreprises de moins de 20 salariés ou qui ont un statut de cols bleus. Il faut aussi tenir compte du fait que les personnes sans emploi participent moins que les personnes en emploi;*
- b) **de faire valoir la nécessité d'accorder à cet objectif prioritaire un investissement annuel équivalant à un pourcentage du manque à gagner occasionné par l'absence de diplôme d'études secondaires;**
- c) **de privilégier les programmes de formation et d'apprentissage menant à un diplôme ou à une qualification reconnue dans les mesures de formation offertes par différents services ou organismes gouvernementaux du Québec;**
- d) **de maintenir la priorité accordée aux travailleuses et travailleurs moins scolarisés ou qui n'ont pas de qualification professionnelle reconnue dans les programmes de subvention du *Fonds de développement des compétences de la main-d'œuvre* sous la responsabilité de la Commission des partenaires du marché du travail.**

23. L'expression « formation formelle » désigne ici la formation offerte dans le cadre scolaire ou dans tout autre cadre organisé.

Recommandation n° 2 : cibler en priorité les obstacles qui limitent l'accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie des adultes.

Comme l'illustre la mise en contexte de ce mémoire, l'accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie peut être grandement limitée par la présence de certains obstacles. Les adultes apprenants du Québec sont principalement affectés par la présence d'obstacles liés, soit à leur situation de vie (situationnels), soit aux règles qui régissent le financement des institutions d'enseignement et qui orientent les actions des agents de l'État (institutionnels).

Ces obstacles s'immiscent dans l'environnement éducatif de l'adulte apprenant et influencent l'issue de son projet de formation. À sa manière, chacun d'eux limite l'accès à l'éducation. Dans une optique d'éducation pour l'inclusion, il serait donc possible d'affirmer que tout obstacle va à l'encontre du droit à l'éducation. Heureusement, en raison de leur nature concrète, ces obstacles sont faciles à identifier et à circonscrire.

C'est pourquoi, le cadre financier d'une éventuelle stratégie nationale d'accessibilité devrait selon nous comporter des mesures visant à comprendre et à lever les obstacles qui limitent le plus l'accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie des adultes.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études :

- a) de faire valoir l'importance de garantir à tout adulte un accès universel et gratuit à un premier diplôme quels que soient le programme de formation (général ou professionnel) et le régime d'études (temps plein ou partiel) choisis;**
- b) de faire valoir l'importance de définir des règles claires pour encadrer l'attribution du soutien financier de l'État :**
 - ↳ ces règles devraient permettre d'éliminer les inégalités provenant de la multiplicité et de la concurrence des différentes mesures d'aide offertes actuellement par l'État (loi, mesures fiscales et autres, politiques et programmes des gouvernements québécois et canadien);
 - ↳ il serait ainsi possible de créer un climat de plus grande équité entre les adultes apprenants qui bénéficient du soutien financier de l'État;
- c) de faire valoir l'importance de favoriser la conciliation famille-études-travail, notamment pour les parents d'enfants d'âge préscolaire, en prônant une offre accrue de places en services de garde :**
 - ↳ ces places pourraient être offertes directement sur les lieux de formation ou à proximité de ces établissements par l'attribution de nouvelles places dédiées aux parents apprenants;
- d) de faire valoir l'importance de développer une formule de congé-formation offrant un soutien financier aux adultes et aux entreprises.**

4. Recommandations au sujet des acteurs de l'offre

4.1 Au sujet des milieux communautaires et populaires

Recommandation n° 3 : s'assurer que les organismes communautaires et populaires d'éducation et de formation des adultes bénéficient d'un financement public qui leur permet de se développer, de consolider leur mission et de pérenniser leurs actions.

Comme l'illustre la mise en contexte de ce mémoire, le niveau du financement public alloué à l'éducation des adultes et ses modalités d'application au sein des organismes d'enseignement concernés (communautaires et populaires, notamment) limite le développement d'une offre de services et d'activités qui réponde pleinement aux attentes, aux besoins et aux conditions de vie des apprenants adultes.

La mission des organismes populaires ou communautaires d'éducation, par exemple, est de joindre les adultes éloignés des possibilités d'apprendre en se rendant dans leur milieu et de les retenir en leur offrant des activités qui tiennent compte de leur rythme d'apprentissage. Bien que les programmes de financement public soutiennent cette mission, les enveloppes budgétaires demeurent plafonnées et leur attribution est soumise à la discrétion des agents de l'État concernés. Par exemple, ce ne sont pas tous les organismes qui bénéficient de l'indexation annuelle au coût de la vie.

C'est pourquoi, le cadre financier d'une éventuelle stratégie nationale d'accessibilité devrait selon nous permettre aux organismes populaires et communautaires d'éducation de développer et d'organiser une offre de formation encore mieux adaptée aux besoins des adultes qui sont confrontés aux plus grandes inégalités en matière d'accessibilité financière à la formation tout au long de la vie.

Il importe d'aider ces acteurs à adapter leurs services et à accompagner ces adultes dans leur projet de formation. Seul un financement adéquat et indexé annuellement peut générer des effets à long terme et permettre de s'attaquer efficacement au problème préoccupant de la formation manquante qui entraîne des coûts faramineux pour l'État et la société.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études de faire valoir l'importance d'offrir aux organismes communautaires et populaires d'éducation et de formation des adultes un financement adéquat :

- ↳ *qui devrait couvrir l'ensemble des services offerts : adapter l'offre de formation et les services aux besoins des adultes, joindre les adultes dans leur milieu, les accompagner en cours de formation, tenir compte de leur rythme d'apprentissage, etc.;*
- ↳ *qui devrait être indexé au coût de la vie chaque année, de manière à permettre aux organismes de maintenir l'efficacité de leurs actions et de produire des effets à long terme.*

4.2 Au sujet du milieu formel de l'éducation

Recommandation n° 4 : s'assurer que le financement des établissements publics d'enseignement se fasse par enveloppe ouverte, comme c'est le cas pour l'enseignement universitaire, quel que soit le régime d'apprentissage ou le type de formation.

Comme le souligne la mise en contexte de ce mémoire, un adulte qui souhaite développer ses compétences et dont l'accès à la formation donnée en milieu de travail est restreint doit recourir aux services éducatifs offerts dans son milieu, hors de la sphère de l'emploi. Pour une question de temps disponible, cet adulte privilégiera des activités à temps partiel, de soir et de fin de semaine.

Mais que se passe-t-il si cet adulte n'a accès à aucune offre de ce type dans sa région? Que se passe-t-il si la seule offre disponible se compose de cours et de programmes déjà complets ou soumis à des délais de démarrage qui se calculent en semaines, sinon en mois?

Devant une offre de formation qui ne répond pas à ses besoins, il y a fort à parier que cet adulte renoncera à son projet. Au mieux, il le remettra à plus tard, ce qui retardera d'autant les effets positifs de l'apprentissage et du développement des compétences sur sa situation personnelle et professionnelle. Nous estimons que c'est ce qui se produit actuellement, alors que les modalités du financement accordé aux établissements publics d'enseignement limitent le développement d'une offre de formation à temps partiel et variée, qui pourrait permettre de répondre à différents groupes d'adultes qui ont peu accès à la formation en milieu de travail.

C'est pourquoi, le cadre financier d'une éventuelle stratégie nationale d'accessibilité devrait selon nous comporter des modalités de financement propres à rehausser la qualité et la diversité de l'offre de formation. En tenant compte des besoins et des conditions de vie des adultes, ces nouvelles modalités devraient favoriser l'accès pour tous à l'éducation tout au long de la vie et permettre de remédier au problème majeur de la formation manquante.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études de faire valoir l'importance d'adopter des modalités de financement qui tiennent compte des besoins et des conditions de vie des adultes :

- ↳ *il faut notamment permettre aux institutions publiques d'enseignement de développer une offre diversifiée de cours et de programmes à temps partiel.*
- ↳ *il faut également inviter les acteurs concernés à réfléchir à d'autres modes ou moyens de formation pour favoriser et faciliter l'accès à la formation en utilisant par exemple les nouvelles technologies et la formation à distance.*

Recommandation n° 5 : majorer les sommes consacrées aux services complémentaires offerts aux adultes par les établissements d'enseignement publics.

Comme le souligne la mise en contexte de ce mémoire, les obstacles en matière d'accès à la formation et de participation des adultes se manifestent tout au long d'un projet d'apprentissage : avant, pendant et après la formation.

Encore une fois, nous ne croyons pas qu'il soit possible d'encourager la persévérance et la réussite dans un contexte de ressources limitées qui nuit au développement optimal de l'offre de formation et qui appauvrit les possibilités d'éducation et de formation offertes aux adultes. À ce titre, les services complémentaires offerts par les établissements publics d'enseignement revêtent une importance cruciale.

Dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, ces services permettent de lever de nombreux obstacles qui pousseraient certains adultes à l'abandon. Ils favorisent la réussite et la persévérance, deux conditions nécessaires pour combler efficacement les besoins qui résultent de la formation manquante.

C'est pourquoi, le cadre financier d'une éventuelle stratégie nationale d'accessibilité devrait selon nous affirmer le caractère stratégique d'opérations telles que reconnaître les acquis scolaires ou accompagner, encadrer et orienter les adultes apprenants. Ce cadre devrait également faire en sorte que les modalités d'application des différents programmes de l'État permettent de financer adéquatement ces opérations.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études de faire valoir la nécessité de financer adéquatement les opérations stratégiques réalisées par les établissements d'enseignement publics en matière de reconnaissance des acquis scolaires, d'accompagnement, d'encadrement et d'orientation.

Ce financement devrait :

- ↳ *permettre de répondre aux besoins non satisfaits des adultes et tenir compte de l'ampleur du manque à gagner que représente la formation manquante;*
- ↳ *inviter le MESS et la CPMT à investir davantage pour améliorer les services d'encadrement et d'accompagnement des différents programmes de formation du réseau public pour les personnes en formation;*
- ↳ *accorder une large place aux services de soutien à l'élève qu'on associe habituellement aux services complémentaires en lien avec les élèves HDAA et les besoins de l'ensemble des adultes : orthopédagogie, psychologie, orthophonie, travail social, psychoéducation, éducation spécialisée, etc.*

4.3 Au sujet de l'État, de ses ministères et de ses agences

Recommandation n° 6 : élaborer un cadre financier qui favorise la synergie entre tous les acteurs étatiques et qui soutient activement la réalisation d'objectifs d'éducation et de formation des adultes dans les politiques sociales, économiques, culturelles, environnementales et de développement régional de l'État, de ses ministères et de ses agences.

Comme le souligne la mise en contexte de ce mémoire, l'éducation fait maintenant appel à des apprentissages de différentes natures (*lifewide and lifelong*²⁴) et elle commande le développement des compétences de manière continue, tout au long de la vie de l'adulte. Le fait est que l'éducation est devenue multidimensionnelle et que cette nouveauté a transformé la mission éducative de l'État à l'égard de la société et des adultes.

Désormais, cette mission ne peut plus reposer sur l'action d'un seul ministère, pas plus qu'elle ne peut être assurée par les seuls acteurs étatiques de l'éducation et de la formation des adultes.

Il faut tenir compte des multiples dimensions de l'acte d'apprendre, qui se révèlent partout nécessaire et pour tous les adultes de notre société. Il faut s'assurer que les ressources dévolues à l'éducation et à la formation des adultes soient accessibles à toutes et à tous, en toute égalité. Il faut tout à la fois améliorer l'accessibilité des services éducatifs et la qualité de l'offre de formation.

Pour ce faire, il faut créer un effet de synergie au sein de la société. Plus spécifiquement, l'État doit se doter de politiques d'éducation et de formation des adultes intersectorielles et interministérielles. Des politiques qui, d'une part, commandent des interventions dans les secteurs les plus sensibles de l'éducation des adultes et, d'autre part, invitent tous les ministères à agir de concert afin de générer un climat propre à l'apprentissage tout au long de la vie, pour tous.

De telles politiques permettraient de maximiser la cohérence et l'efficacité des interventions de l'État en éducation des adultes et de garantir l'efficacité des investissements consentis. Ces politiques orienteraient les agents de l'État et les acteurs de la société civile vers la réalisation d'objectifs globaux et intégrés, sur lesquels se fonderait une stratégie nationale d'accessibilité.

Ce vœu a été maintes fois formulé au cours de la dernière décennie, mais sans jamais réellement prendre forme. Dans un contexte de ressources financières limitées où il s'avère difficile de répondre aux besoins éducatifs de tous les adultes, il est temps de passer de la parole aux actes.

Au cours des deux dernières décennies, l'État québécois s'est doté d'outils de développement avant-gardistes, comme la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* ainsi que la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, et a créé des lieux de concertation novateurs, comme la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) ou les Comités sectoriels de la main-d'œuvre.

24. La notion de *lifewide learning* fait référence à l'ensemble des activités d'éducation et de formation des adultes, qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles. Elle reflète les diverses dimensions des besoins éducatifs des apprenants adultes. Voir EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE EDUCATION OF ADULTS. *Adult education trends and issues in Europe*, 2006, p. 72.

Voilà autant d'acquis qui traduisent la volonté de l'État québécois d'être plus efficace dans ses interventions en éducation et en formation des adultes. Il est temps d'aller plus loin. Il est temps de développer une approche globale et intégrée, une stratégie nationale d'accessibilité qui permettra de tirer le meilleur des outils de développement et des lieux de concertation créés à ce jour.

Dans cette perspective, nous recommandons au *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études* de faire valoir la nécessité de lier les politiques de l'État en éducation, en santé, en économie, en culture et en développement régional à des objectifs communs d'accessibilité financière à l'éducation et à la formation des adultes :

- ↪ *cette action concertée accorderait une priorité aux populations vivant les plus grandes inégalités d'accès;*
- ↪ *elle s'appuierait par ailleurs sur les principes et les fondements de l'éducation et de la formation des adultes énoncés dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.*

5. Originalité des recommandations du mémoire

Les recommandations présentées dans ce mémoire s'articulent les unes par rapport aux autres de manière à former un ensemble cohérent. Il est possible de les classer selon deux grands types : les approches financières classiques et une approche non financière en conclusion.

Les recommandations n° 1 à n° 5 sont au nombre des approches financières classiques présentées dans ce mémoire. Leur objectif est d'assurer une meilleure accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie des adultes. L'ordre dans lequel elles sont présentées témoigne de leur importance relative : les recommandations concernant les adultes dans un premier temps, surtout ceux à risque d'exclusion; les recommandations concernant la qualité de l'offre et l'accessibilité des services éducatifs, dans un deuxième temps.

La recommandation n° 6, pour sa part, s'avère unique en son genre. Elle ne suppose pas d'investissement supplémentaire de l'État. Elle vise plutôt à garantir l'efficacité des investissements actuels et à venir en éducation des adultes. Elle constitue selon nous un bel exemple d'approche non financière qui ne peut que rehausser la qualité de l'offre de formation et accroître les chances d'un adulte d'y avoir accès, dans toutes les dimensions de sa vie.

6. Synthèse et conclusion

L'ICÉA fait valoir dans ce mémoire l'importance d'assurer une meilleure accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie des adultes. Pour ce faire, nous avons porté une attention particulière aux adultes qui vivent les plus grandes inégalités aux plans de l'accès aux services éducatifs et de la participation à des activités de formation.

Nous avons notamment établi que certains adultes participent plus que d'autres à des activités de formation, notamment en raison du fait qu'ils ont plus facilement accès à la formation et à des services éducatifs.

Cette situation révèle l'existence d'importantes inégalités en matière d'accès, notamment au plan financier et principalement lorsque certaines des caractéristiques socio-économiques suivantes sont réunies : faible scolarité, entreprise de petite taille, âge avancé, emploi à temps partiel, emploi dans le secteur privé ou dans un secteur d'activité où les méthodes de travail sont traditionnellement peu réflexives et font peu appel au développement des compétences.

Nous avons ainsi été en mesure de dresser un portrait des adultes et des populations d'adultes qui participent le moins à la formation, soulignant le fait que ces adultes étaient les plus affectés par les inégalités en matière d'accès et au nombre de ceux qui ont le plus besoin de formation. Dans le contexte de ce mémoire, la formation manquante a été définie comme « l'absence de diplôme d'études secondaires », une réalité qui entraîne des coûts et des pertes considérables pour l'adulte, l'État et l'ensemble de la société.

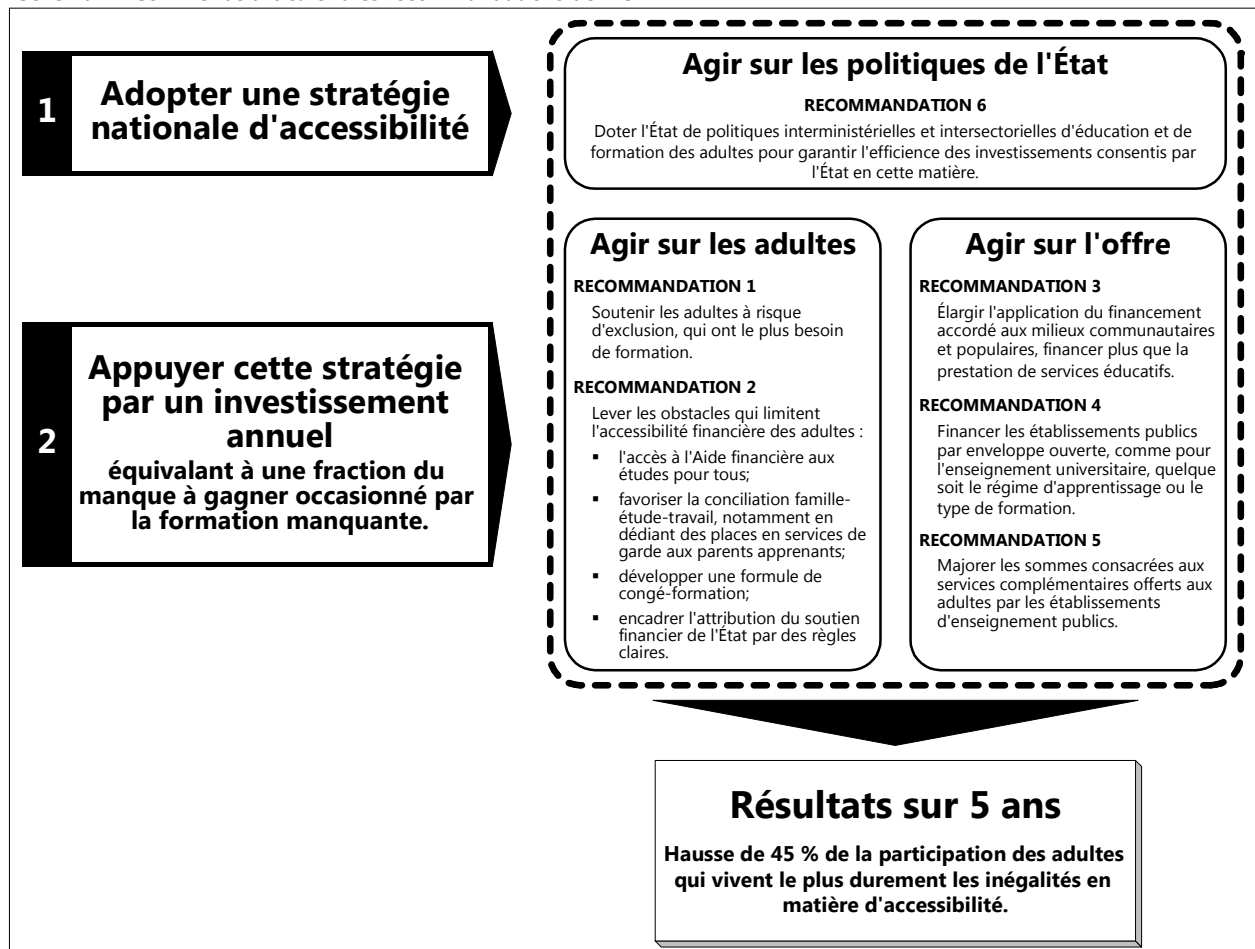
Ce manque à gagner annuel est estimé à plus de 7500 \$ par adulte sans diplôme d'études secondaires et représente une somme de 75 millions \$ par tranche de 10 000 adultes sans diplôme d'études secondaires. Ce qui est selon nous considérable pour de la formation manquante.

Nous avons également porté une attention particulière aux principaux obstacles liés à la participation et à l'accessibilité financière des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie : le manque de temps et d'argent ainsi que la difficile conciliation famille-travail-études pour les adultes; les limites du financement de l'État et ses modalités d'application pour les intervenants.

Finalement, nous avons souligné le fait que les actions de l'État en matière d'éducation des adultes pourraient s'inscrire dans un cadre plus unificateur et s'articuler les unes par rapport aux autres avec une plus grande cohérence. Des pistes de solution ont été avancées à la suite de ce questionnaire. Elles permettent selon nous de lever de manière permanente les obstacles qui freinent et qui limitent la participation des adultes et l'accessibilité aux services éducatifs, tout autant que la portée des actions de l'État et l'efficacité de ses investissements en éducation des adultes.

Ces pistes de solution s'incarnent dans les six recommandations présentées par ce mémoire et nous estimons qu'elles sont les éléments clés d'une stratégie nationale d'accessibilité qui orienterait le gouvernement, les institutions d'enseignement, les groupes et les organismes communautaires et populaires, les syndicats et les partenaires du marché du travail vers un même objectif : répondre aux aspirations et aux besoins éducatifs des adultes apprenants. Sous l'angle plus spécifique de l'accessibilité financière, ces recommandations sont selon nous des éléments constitutifs du cadre financier qui pourrait soutenir une telle stratégie nationale d'accessibilité.

Schéma 1 - Comment s'articulent les recommandations de l'ICÉA



De manière concrète (voir le schéma 1), nous soutenons que ces recommandations forment un tout et qu'elles avancent l'idée qu'il est possible d'agir tout à la fois sur les adultes, sur l'offre de formation (par les établissements d'enseignement et les organismes formateurs) et sur les politiques de l'État pour ainsi rehausser de 45 % le taux de participation des populations d'adultes qui vivent le plus durement les inégalités en matière d'accès et de participation.

Cette hausse, dont les résultats sont attendus sur une période de cinq ans, serait attribuable au double effet des mesures suivantes :

1. d'une part, un investissement public annuel équivalent à 15 % du manque à gagner résultant de la formation manquante qui viserait à soutenir les adultes et à rehausser le financement des institutions d'enseignement et des organismes formateurs;
2. d'autre part, l'adoption d'une stratégie nationale d'accessibilité dotant l'État de politiques d'éducation et de formation des adultes interministérielles et intersectorielles garantissant l'efficacité des investissements consentis par l'État en cette matière.

Bibliographie

STATISTIQUE CANADA. *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*, Ottawa, 2009, 77 p.

CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. *Carnet du savoir, Les coûts élevés du décrochage : pas si infimes qu'on ne le croyait, février 2009*, en ligne, consulté le 1^{er} décembre 2009, http://www.ccl-cca.ca/pdfs/LessonsInLearning/02_04_09-F.pdf.

LEVESQUE, Mireille, DORAY, Pierre et DIALLO, Bayero. *L'évolution de la formation des adultes entre 1997 et 2002. Un regard croisé Québec-Canada*, Centre interdisciplinaire de recherche / développement sur l'éducation permanente (CIRDEP), Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Montréal, 2009, 88 p.

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Points de convergences relevés lors de la tournée Accès formation 2008*, Campagne Accès-formation pour les adultes, Montréal, 2008, 43 p. [Non publié]

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Rapport synthèse préliminaire*, Campagne Accès-formation pour les adultes, Montréal, 2008, 15 p. [Non publié]

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION, Canada (CMEC). *Regard sur l'éducation 2008 : les indicateurs de l'OCDE. Profil canadien 2008*, Ottawa, 2008, 42 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) 2003*, Québec, 2006, 256 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociales du Québec, édition 2005*, chapitre 4, Éducation, Québec, 2005, pp. 90 à 104.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES STATISTIQUES ET DES INDICATEURS ET DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *État de la formation de base des adultes au Québec*, document préparé par Sylvie Roy, en collaboration avec Isabelle Coulombe, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005, 105 p.

Articles en ligne sur le coût du décrochage scolaire (consultés le 1^{er} décembre 2009) :

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/200810/24/01-32717-un-decrocheur-coute-500-000.php>

<http://www.infobourg.qc.ca/sections/actualite/actualite.php?id=13870>